



Contrat d'adhésion à l'écurie des P'tits Bouts 2019 /2020

Route de Fontennelle, 90340 CHEVREMONT
www.ecuriedesptitsbouts.com

Vous avez choisis d'adhérer à l'écurie des P'tits Bouts pour que votre enfant assiste au cours de baby-poney en ayant les meilleurs tarifs. Votre enfant est désormais inscrit à une séance toutes les semaines, même pendant les vacances. C'est un forfait de 40 séances.

Avec les identifiants reçu par mail vous pourrez le désinscrire si vous ne pouvez pas venir à une séance, au plus tard 48h avant la séance et le réinscrire sur une autre séance selon les places. Les séances sont à écouler avant fin août 2020.

Nom de l'enfant Sexe : M F
Prénom Né(e) le / /
Tél pour recevoir des informations de l'écurie / / / /

Parent ou tuteur légal de l'enfant

Nom/prénom Né(e) le / /
Tel : / / / /
E-mail
Adresse postale

Points que vous pensez important à signaler (Allergies, problèmes particuliers,...)
.....

Règlement par cheque ou virement (en 1x) : (surligner la formule utilisée)

possibilité de déduire les séances déjà réglée de l'année passée.

- Licence et adhésion, 50€ à régler au plus tard lors de la 1ère séance
- 40 séances découvertes à 14,50€ soit 580€ : 1x580 / 2x290 / ou 4x145
- ou-40 séances pour aller plus vite à 17€ soit 680€ : 1x680 / 2x340 / ou 4x170

En retour de ce contrat et du règlement vous recevrez un agenda avec le programme des stages pour toutes les vacances de l'année.

Je déclare avoir pris connaissance et accepter le règlement intérieur applicable au sein de l'établissement. J'accepte d'être recensé(e) dans le fichier informatique du club et bénéficie directement auprès du club d'un droit d'accès et de rectification conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée.

En participant aux cours, j'accepte que l'écurie des P'tits Bouts utilise mon image et l'image de mon enfant pour des publications de communication sur papier et sur internet.

Le
A

L'écurie des p'tits bouts,
Claire Dravigney

Signature du représentant légal de l'enfant



Règlement intérieur de l'écurie des p'tits bouts (A conserver)

Il est formellement interdit de fumer dans toute l'enceinte de l'établissement. Pour votre sécurité, ne rien laisser d'apparent dans vos voitures. Les chiens doivent être tenus en laisse. Merci de ne pas vous garer trop près du manège des chevaux, et de rester sur ce parking (pas de voiture près du baby-manège).

Merci de respecter le calme autour des chevaux et poneys, ainsi qu'à la proximité des manèges et carrières. Merci de respecter également les autres cavaliers ainsi que le personnel. Il est important de ne pas courir dans les écuries et de ne pas ouvrir les boxes des chevaux et poneys (de propriétaires ou de club), si vous n'y êtes pas autorisé.

Tenue : - le port de la bombe est obligatoire en toute circonstance pour la pratique de l'équitation ou de l'attelage.

- le protège dos peut protéger de certaines blessures lors de chute, c'est aux parents responsable de l'enfant de décider du port de cet élément de protection.

Inscription aux reprises et règlement :

Chaque nouveau cavalier a la possibilité de faire deux séances d'essai, à l'issue desquelles il peut choisir de s'inscrire pour l'année ou non. Il est aussi possible de faire des séances exceptionnellement, à un tarif différent.

Tout cavalier inscrit régulièrement devra prendre sa licence pour adhérer à la FFE (Fédération Française d'Equitation).

Chaque absence non décommandée 48h avant le cours sera due.

Les enfants sont sous la responsabilité des parents en dehors des cours et ils seront priés de rester pendant les cours pour les enfants les plus petits, mais aussi lors des premières séances.

En dehors des cours et en dehors de la présence d'un responsable il est strictement interdit de sortir un cheval ou un poney de son boxe quelle qu'en soit la raison. En cas d'arrêt ou de frais vétérinaire engagés à la suite d'une faute d'un cavalier en dehors des cours ou de préparation de cours, le contrevenant se verra facturer ces frais, plus la pension du cheval pendant son arrêt.

Matériel : Merci de respecter et de ranger correctement le matériel : selle, filet, brosses, etc....

Il est strictement interdit de pénétrer dans les granges et de monter sur les balles de foin et de paille qui se trouvent entre les 2 écuries, ainsi que sur les engins agricoles et de se servir en foin ou en paille.

Responsabilité des cavaliers mineurs : les cavaliers sont sous la responsabilité de l'écurie des p'tits bouts durant les heures de cours, cependant, les parents des enfants les plus petits devront rester pour assurer un maximum de sécurité au moins sur les 1ères séances.

Claire.